

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU**  
**Conseil communautaire**  
**Séance du Jeudi 8 Avril 2010**  
**à la C.C.O.A**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix, le huit avril 2010, à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT .

**Etaient présents :**

**BÉCON-LES-GRANITS :** Marcel PICHAVANT, Pierre-Paul HAMERY, Pierre GATE

**LA CORNUAILLE :** Pierre CHAPRON, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY, Marcel PERRAULT

**LOUROUX-BÉCONNAIS :** Michel BOURCIER, Marie-Claire MORILLE, Jeannette BREBION (suppléante de Marie-Claire LEMESLE)

**LA POUËZE :** Jean-Claude LÉCUIT, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU, Luc GELINEAU

**ST-AUGUSTIN-DES-BOIS :** Claude BRAUD, Marie-Christine WEHRY, Isabelle RENAUDEAU (suppléante de Christian BARON), Béatrice LEBRUN (suppléante de Monique ROUX)

**ST-SIGISMOND :** Jean SOTTY, Jean-Claude ABELARD, Isabelle BONNEAU (suppléante de Danielle MOREAU), Béatrice HUCHET

**VILLEMOSAN :** Véronique ONDET, Raymond BEZIAUD, Catherine ROULEAU

**Etaient excusés :**

**BÉCON-LES-GRANITS :** Joël DUPONT (pouvoir à Pierre-Paul HAMERY)

**LOUROUX-BÉCONNAIS :** Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire LEMESLE (remplacée par sa suppléante Jeannette BREBION)

**ST-AUGUSTIN-DES-BOIS :** Christian BARON (remplacé par sa suppléante Isabelle RENAUDEAU), Monique ROUX (remplacée par sa suppléante Béatrice LEBRUN)

**ST-SIGISMOND :** Danielle MOREAU (remplacée par sa suppléante Isabelle BONNEAU)

**VILLEMOSAN :** Michel BELOUIN (pouvoir à Véronique ONDET)

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude ABELARD

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : Vendredi 2 Avril 2010

Date affichage : 15/04/2010

---

**Approbation de la séance du 25/03/2010**

Les membres du conseil ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 25/03/2010 est adopté à l'unanimité.

---

**Ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Représentant de la C.C.O.A. au S.I.E.M.L. et à l'Association L'Echappée Belle**

Le sujet : désignation d'un nouveau représentant de la C.C.O.A. au S.I.E.M.L. et à l'Association L'Echappée Belle

Les membres du conseil donnent leur accord pour délibérer sur ce sujet.

---

**Subventions 2010 - suite**

Lors du dernier conseil communautaire, deux demandes subventions n'ont pas été étudiées. Il s'agit de celles de la Fanfare du Louroux-Béconnais et du comice agricole Candé Ouest-Anjou .

La fanfare du Louroux-Béconnais sollicite la Communauté de communes pour une subvention de 1 000 € pour financer sa participation au festival national des fanfares à Mulhouse. Elle sera la seule représentante de l'Anjou.

Le comice agricole Candé Ouest-Anjou, qui bénéficie déjà d'une subvention de 1450 €, de la part de la CCOA, fait une demande supplémentaire pour l'organisation d'un concours local de cheval de trait. La CCOA a attribué en conseil communautaire du 25/02/2010, 160 € au syndicat départemental du cheval de trait pour le concours organisé au Louroux-Béconnais le 14/07/2010.

Monsieur le Président soumet la proposition du Bureau communautaire d'accorder 500 €, à titre exceptionnel à la Fanfare du Louroux-Béconnais et de ne pas accorder de subvention supplémentaire au comice agricole de Candé Ouest-Anjou.

*Après échanges et demandes de précisions, le conseil communautaire,*

*DECIDE, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 500 € à la Fanfare du Louroux-Béconnais.*

*Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.*

---

**Budget principal**

o Approbation du compte de gestion 2009

Madame la Comptable du Trésor Public est invitée à présenter le compte de gestion 2009 du budget principal de la Communauté de communes Ouest-Anjou .

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal dressé par la comptable du Trésor Public, en conformité avec le compte administratif 2009*

o Approbation du compte administratif 2009

Monsieur le Président présente le compte administratif 2009 du budget principal.  
Monsieur le Président quitte la salle.

*Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2009, dressé par le Président,*

*- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :*

- o *Section de fonctionnement*
  - Dépenses : 1 110 693.13 €
  - Recettes : 1 185 016.16 €
- o *Section d'investissement*
  - Dépenses : 942 490.05 €
  - Recettes : 575 834.65 €

*- ARRETE, à l'unanimité, les résultats tels que présentés ci-dessus.*

o Affectation des résultats 2009 au budget primitif 2010

Le compte administratif 2009 du budget principal de la communauté de communes Ouest-Anjou présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	74 323.03 €
Déficit d'investissement :	366 655.40 €
Déficit de l'exercice	292 332.37 €

Le déficit d'investissement est lié au retard de versement des subventions attendues pour la construction de la Maison de l'enfance. Le versement étant conditionné par l'achèvement définitif des travaux, la C.C.O.A. n'a pu fournir les éléments demandés avant la fin de l'exercice 2009.

Pour 2010, la C.C.O.A. a programmé peu de dépenses d'investissement. Celles-ci seront largement compensées par les recettes inscrites au budget : reste à réaliser de subventions pour la maison de l'enfance et reversement d'avances du budget principal par le budget annexe Zone d'activités. Le résultat d'investissement 2010 sera donc excédentaire.

C'est pour ces raisons que Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 74 323.03 € en recettes de fonctionnement.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,*

*DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 74 323.03 € en recettes de fonctionnement*

o Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Président propose de voter le budget primitif 2010 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- \* 1 659 927 € en section de fonctionnement
- \* 699 723 € en section d'investissement

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2010 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :*

- \* 1 659 927 € en section de fonctionnement
- \* 699 723 € en section d'investissement

---

**Budget annexe Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon »**

---

o Approbation du compte de gestion 2009

Madame la Comptable du Trésor Public est invitée à présenter le compte de gestion 2009 du budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon »

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon » dressé par la comptable du Trésor Public, en conformité avec le compte administratif 2009*

o Approbation du compte administratif 2009

Monsieur le Président présente le compte administratif 2009 du budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon ».  
Monsieur le Président quitte la salle.

*Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon » pour l'exercice 2009, dressé par le Président,*

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

- \* Section de fonctionnement
  - Dépenses : 825 466.43 €
  - Recettes : 994 638.84 €
- \* Section d'investissement
  - Dépenses : 825 466.43 €
  - Recettes : 446 417.02 €
- \* déficit de clôture : 209 877 €

- ARRETE, à l'unanimité, les résultats tels que présentés ci-dessus.

o Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon » 2010 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- \* 1 449 411.86 € en section de fonctionnement
- \* 1 654 209.86 € en section d'investissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget annexe de la Zone d'activités « Anjou Actiparc Ouest-Anjou –Le Vallon » 2010 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- \* 1 449 411.86 € en section de fonctionnement
- \* 1 654 209.86 € en section d'investissement

**Budget annexe Service public d'assainissement non collectif : Vote du budget primitif 2010**

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe du Service public d'assainissement non collectif 2010 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- \* 25 630 € en section de fonctionnement
- \* 0 € en section d'investissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget annexe du Service public d'assainissement non collectif 2010 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- \* 25 630 € en section de fonctionnement
- \* 0 € en section d'investissement

**Zone de développement éolien : reprise partielle de la délibération du 25/02/2010**

Lors de sa séance du 25/02/2010, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la convention constitutive du groupement de commande relative à la création de zones de développement éolien entre les Communautés de communes du Pays segréen. Le conseil communautaire Ouest-Anjou avait procédé à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

A la demande de la Préfecture, il faut reprendre la délibération pour élire ces membres parmi les membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) interne à la Communauté de communes Ouest-Anjou. Jean-Claude LECUIT n'étant pas membre de la C.A.O. de la CCOA, il ne peut siéger à la C.A.O. du groupement de commande.

**Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes : modification de sa composition**

Par délibération du 16/04/2008, le conseil communautaire a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) de la Communauté de communes.

Monsieur Abelard, membre suppléant de la C.A.O., étant démissionnaire, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Monsieur Jean-Claude LECUIT présente sa candidature.

**Membre suppléant**

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 1

A obtenu

Monsieur Jean-Claude LECUIT.....27 voix

**Proclame** élu le membre suppléant de la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Ouest-Anjou :

<b>SUPLÉANT</b>
Jean-Claude LECUIT

La composition de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Ouest-Anjou est désormais la suivante :

Monsieur PICHAVANT, membre de droit

Membres titulaires

Monsieur DUPONT  
Monsieur BRAUD  
Monsieur BOURCIER

Membres suppléants

Michel BELOUIN  
Jean-Claude LECUIT  
Monsieur CHERBONNIER

**Zone de développement éolien / commission d'appel d'offres du groupement de commande : modification de sa composition pour la Communauté de communes Ouest-Anjou (membre titulaire) : reprise partielle de la délibération du 25/02/2010**

Suite à son élection comme membre de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, Jean-Claude LECUIT présente sa candidature comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commande relatif à la création de zones de développement éolien pour représenter la Communauté de communes Ouest-Anjou.

*Le conseil communautaire,*

Décide, l'unanimité, de procéder à l'élection du membre titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Monsieur Jean-Claude LECUIT présente sa candidature.

**Membre titulaire**

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 1

A obtenu

Monsieur Jean-Claude LECUIT.....27 voix

**Proclame** élu le membre titulaire de la Commission d'appel d'offres du groupement :

<b>TITULAIRE</b>
Jean-Claude LECUIT

Les autres termes de la délibération du 25/02/2010 sont inchangés.

**Représentants de la C.C.O.A. au S.I.E.M.L et à l'Association L'Echappée Belle**

Madame Hélène Ménard, en tant que déléguée communautaire pour la commune de La Pouëze, représentait la C.C.O.A. au sein du conseil d'administration de l'Echappée belle (délibération du 24.04.2008) et au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire, comme suppléante de Monsieur Pierre Chapron (délibération du 26/06/2008).

Suite à la démission de Madame Hélène Ménard du conseil municipal de la commune de La Pouëze entraînant la fin de son mandat de déléguée communautaire, il convient de désigner un autre représentant de la CCOA au sein de ces 2 instances.

**Représentant suppléant de la C.C.O.A. au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (S.I.E.M.L)**

Suite à la démission de Madame Hélène Ménard du conseil municipal de la commune de La Pouëze entraînant la fin de son mandat de déléguée communautaire, il convient de désigner un autre représentant de la Communauté de communes Ouest-Anjou au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire, comme suppléant de Monsieur Pierre Chapron (délibération du 26/06/2008).

Monsieur le Président invite les candidats à se présenter.

Monsieur André ROULLEAU est candidat pour être suppléant.

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

Monsieur André ROULLEAU .....27 voix

## **Changement de représentant de la C.C.O.A. au sein de l'Association L'Echappée Belle**

Suite à la démission de Madame Hélène Ménard du conseil municipal de la commune de La Pouëze entraînant la fin de son mandat de déléguée communautaire, il convient de désigner un autre représentant de la Communauté de communes Ouest-Anjou au sein du conseil d'administration de l'Echappée belle (délibération du 24.04.2008) aux côtés de Madame Monique ROUX.

Monsieur le Président invite les candidats à se présenter.  
Madame Marie-Claire Lemesle est candidate.

Nombre de votants : 27  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Sièges à pourvoir : 1

A obtenu :  
Madame Marie-Claire Lemesle .....27 voix

---

## **Rapports des commissions et des décisions du Président**

### **marchés de voirie**

Curage de fossés (Bécon-les-Granits, La Cornuaille, La Pouëze, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond et Villemoisan) :  
Sur les 3 entreprises consultées (SARL L'Aviréenne, Entreprise GUILLET, Entreprise COURANT), 2 ont déposé un dossier, 1 entreprise s'est excusée (COURANT).

L'estimation de D.D.T. de Segré était de 35 616.58 € TTC.

L'entreprise la moins disante est la SARL GUILLET pour 29 244.89 € TTC

Monsieur le Président informe que, dans le cadre de sa délégation pour les marchés public passés selon la procédure adaptée, il a attribué le marché de curage des fossés à la SARL GUILLET pour 29 244.89 € TTC.

Une réunion de préparation aura lieu le vendredi 23/04/2010 à 9h30.

### Travaux sur voie :

Sur les 13 entreprises qui ont retiré un dossier, 6 ont déposé une offre. L'estimation de D.D.T. de Segré était 238 878.27. € TTC. L'ouverture des offres aura lieu le Lundi 12/04/2010 à 11h00.

---

## **Questions diverses**

- calendrier des réunions CCOA : le conseil communautaire du 22/04/2010 est annulé. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 27/05/2010.

- Ressources humaines : Rachel MOINAUD va quitter la C.C.O.A. le 01/07/2010 pour suivre son conjoint en Loire-Atlantique.